



GRUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS

POURQUOI UN GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT POUR LE SCOTERS ?

En 2012, comme le prévoit la loi Engagement National pour l'Environnement, le Syndicat mixte a procédé à l'analyse des résultats de l'application du SCOTERS. A l'issue de ce travail, les élus ont confirmé la validité de leur projet de territoire tout en constatant la nécessité d'une mise à niveau avec les exigences de la loi ENE.

En matière d'environnement, l'évaluation a pointé plusieurs enjeux à traiter dans le SCOTERS : la prise en compte du risque inondation, la préservation de la biodiversité et des trames vertes et bleues, la reconversion des friches en lien avec la régulation de la consommation foncière et la prise en compte des enjeux énergétiques du territoire pour 2017.

Aussi, le Syndicat mixte pour le SCOTERS organise la réflexion sur la thématique environnementale à travers un groupe pilote environnement.





QUI COMPOSE LE GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS ?

Le groupe pilote environnement est constitué d'élus du SCOTERS désignés par leur intercommunalité et de représentants techniques des partenaires. Il est animé par Alain JUND, membre du bureau du Syndicat mixte, adjoint au maire de Strasbourg et vice-président de la CUS en charge, notamment, de l'urbanisme opérationnel, de l'écologie, de l'environnement et de la transition énergétique.

QUE VISE LE GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS ?

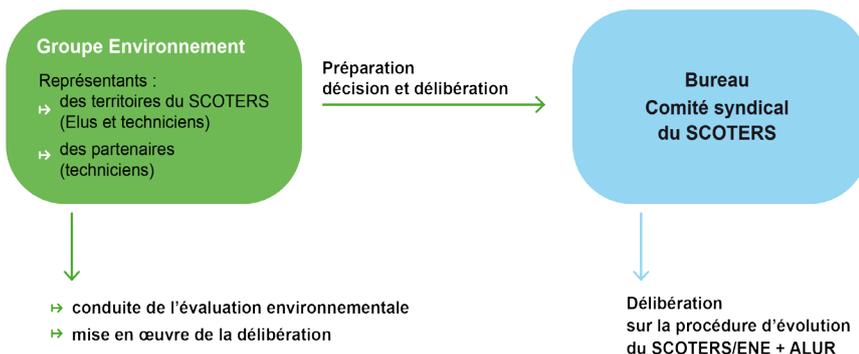
Le groupe pilote environnement a pour objectif de conduire le travail sur l'évaluation environnementale du SCOTERS et de préparer, pour mai 2015, la délibération du Comité syndical sur la procédure d'évolution réglementaire du SCoT.

QUEL EST LE RÔLE DES MEMBRES DU GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS ?

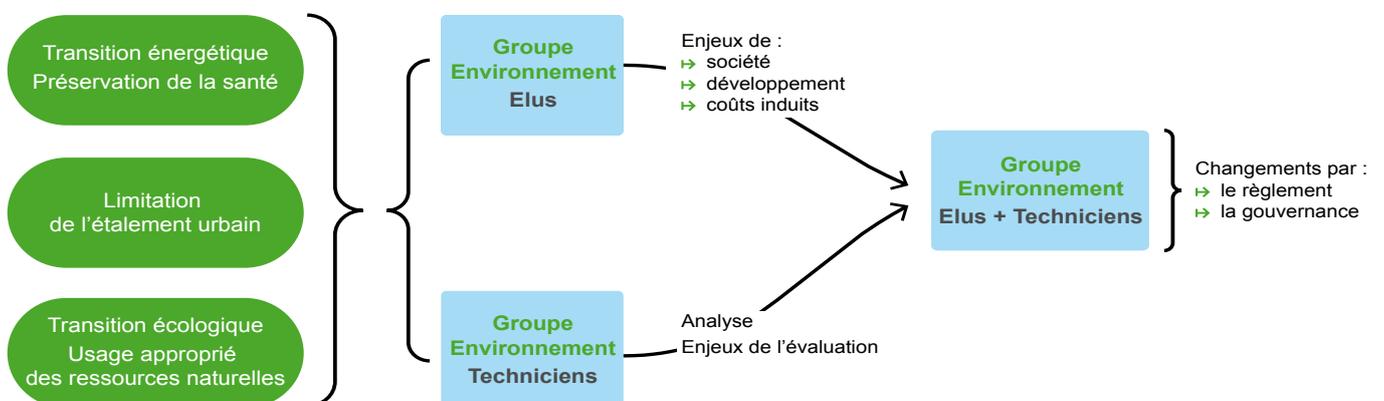
Les élus visent les enjeux en matière de société, de développement, de coûts induits ; les représentants techniques visent l'analyse réglementaire et les enjeux de l'évaluation.

COMMENT S'ORGANISE LE TRAVAIL DU GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS ?

En plus des réunions du groupe pilote, des échanges sont prévus avec les communes, notamment à travers les rencontres de secteur (février 2015), les territoires voisins et le monde associatif afin de mettre en perspective les premiers résultats, puis les scénarios et d'affiner les ajustements.



Champs de réflexion





QUELLE STRUCTURATION DE LA RÉFLEXION DU GROUPE PILOTE ENVIRONNEMENT DU SCOTERS ?

A travers cette réflexion il s'agit d'appréhender l'environnement comme un atout pour le projet de développement du territoire : donner de la visibilité et caractériser les services rendus, identifier les acteurs et leur échelle d'action...



Biodiversité



- * La diversité des milieux de vie à toutes les échelles : océans, prairies, forêts...
- * La diversité des espèces qui vivent dans ces milieux
- * La diversité des individus au sein de chaque espèce, soit la diversité génétique.

agit sur



Services Ecosystémiques

- * Qualité paysagère
- * Production agricole
- * Production de bois et plantes sauvages
- * Amélioration de la qualité de l'air
- * Contribution à l'épuration de l'eau et à l'absorption des eaux pluviales
- * Gestion des riches naturels (crues, coulées de boue, érosion...)
- * Régulation locale du climat (îlot de fraîcheur, atténuation des effets de sécheresse...)

agit sur



Bien-être Humain

- ↳ Santé
 - * Production d'eau potable de bonne qualité
 - * Alimentation avec des produits de qualité
 - * Support de pratiques sportives
- ↳ Lien social
 - * Loisirs de proximité et de nature
 - * Création d'une identité paysagère
 - * Attractivité résidentielle
- ↳ Structuration du territoire
 - * Adaptation au changement climatique
 - * Acceptation de la densité en ville
 - * Moyen de déplacement «actif»

ADEUS



Cet exercice est par ailleurs nécessaire pour que l'élaboration des PLU et que la conception des projets d'aménagement puissent se faire avec une vision synthétique des enjeux supra communaux et une certaine cohérence dans l'application des contraintes supra-communales (SRCE, SDAGE, PPRI par exemple).

La réflexion s'organise autour de :

- l'analyse du document SCOTERS existant au regard des attendus des textes législatifs (ENE-ALUR)
- l'estimation de la cohérence entre les objectifs de protection de l'environnement attendus en 2017 et leur prise en compte dans le Projet de Développement Durable et les Orientations du DOG, mettre en évidence les insuffisances
- l'expertise des « augmentations » nécessaires du document (prise en compte du SDAGE, SRCAE, SRCE, etc.)
- des choix de réponses envisageables : nouvelles orientations, objectifs, mise à jour des cartographies, enrichissement de l'état initial de l'environnement, évolution du vocabulaire, accompagnement à la mise en œuvre, etc
- la vérification des justifications du PADD

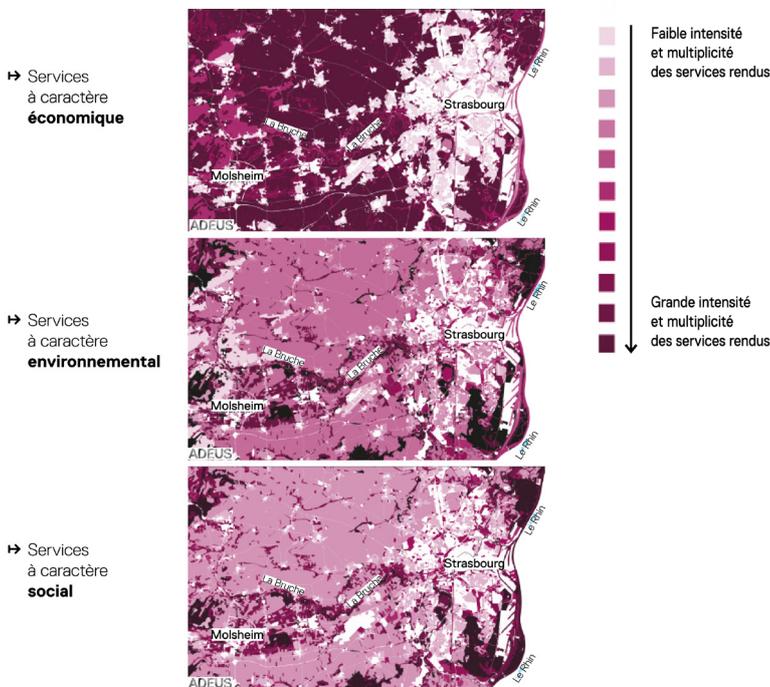


ETAPES

L'intégration dans le SCOTERS de l'ensemble des obligations réglementaires en matière d'environnement issues des lois Engagement National pour l'Environnement (ENE) et pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) est prévue au cours du 4^{ème} trimestre 2016.



DONNER LA LISIBILITÉ, CARACTÉRISER LES SERVICES RENDUS



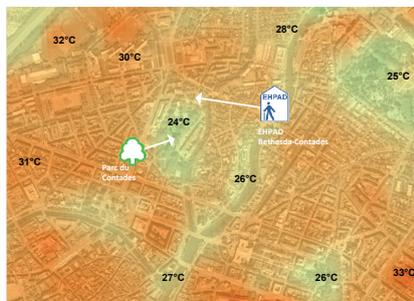
Des services rendus, des acteurs invisibles, plusieurs échelles



La TBV, reconnue et utilisée par la population



Services à caractère social : le confort d'été



Source : ADEUS

Cartes, illustrations et crédits photos: ADEUS ; CUS • Conception graphique : www.ratatam.com